

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

juridictions pénales

Question écrite n° 98022

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, afin de connaître, pour chaque juridiction de premier ressort, le nombre et la proportion de peines plancher prononcées ainsi que de lui préciser la partie de prison ferme prononcée pour 2008.

Texte de la réponse

Un dispositif de collecte statistique informatisée relatif au suivi judiciaire des condamnations prononcées en application de la loi n° 2007-1198 du 10 août 2007 renforçant la lutte contre la récidive des majeurs et des mineurs a été mis en oeuvre par une circulaire du 8 octobre 2007. Il en ressort qu'en 2008, pour 16 869 condamnations éligibles aux peines planchers, 8 063 peines planchers ont été effectivement prononcées par les tribunaux correctionnels, dont 2 863 peines fermes. La ventilation de ces condamnations par juridictions peut présenter des biais statistiques à même de fausser leur lecture. Seul le résultat au niveau national peut faire l'objet d'une communication.

Données clés

Auteur : M. Éric Ciotti

Circonscription: Alpes-Maritimes (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 98022

Rubrique: Justice

Ministère interrogé : Justice et libertés Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 2011, page 408 **Réponse publiée le :** 24 mai 2011, page 5528